

# Quelle est la valeur juridique d'un fichier PDF RH modifiable au Luxembourg ?

## Réponse courte

Un **fichier PDF modifiable** (non verrouillé, sans signature électronique) n'a qu'une valeur probante limitée.

En cas de litige, il peut être contesté car son contenu peut avoir été altéré après sa création.

Pour qu'un PDF RH (contrat, avenant, bulletin de paie) ait une véritable force juridique, il doit être **verrouillé**, **horodaté** et idéalement signé électroniquement selon le règlement **eIDAS**.

## Définition

Un **PDF modifiable** est un document électronique au format PDF qui n'a pas été sécurisé.

Il peut être ouvert et modifié facilement via des logiciels de traitement.

Contrairement à un **PDF signé électroniquement** ou scellé, il n'offre aucune garantie d'intégrité du contenu.

## Conditions d'exercice

- Un PDF modifiable peut servir de **commencement de preuve**, mais il est fragile et contestable.
- La partie adverse peut en contester l'authenticité devant le juge.
- Pour qu'il soit pleinement probant, il doit être :
  - **signé électroniquement** (signature qualifiée ou avancée),
  - **horodaté**,
  - ou stocké dans un système certifié garantissant l'intégrité (coffre-fort numérique).

## Modalités pratiques

- Un PDF RH modifiable produit seul en justice sera rarement jugé suffisant.
- En cas de doute, le juge peut exiger une preuve complémentaire : mail d'envoi, registre de paie, copie papier originale.
- Si le document a été émis via un logiciel RH sécurisé avec journalisation, son authenticité sera renforcée.

### Exemple concret :

Un employeur produit un PDF modifiable d'un avenant au contrat. Le salarié affirme que le document a été modifié après signature. Le juge peut écarter ce PDF et demander l'original signé ou une version scellée électroniquement.

## Pratiques et recommandations

- Toujours générer les PDF RH en version **non modifiable** (scellée).
- Recourir à la **signature électronique qualifiée (LuxTrust, DocuSign qualifié)** pour les contrats et avenants.
- Conserver les documents PDF dans un système d'archivage conforme **eIDAS**.
- Former les équipes RH aux bonnes pratiques de sécurisation des documents numériques.

## Cadre juridique

- **Code civil luxembourgeois** : art. 1347 (preuve par écrit, nécessité d'authenticité).
- **Règlement (UE) n° 910/2014 – eIDAS** : valeur légale des signatures électroniques et des scellés numériques.
- **CNPD – recommandations (2023-2025)** : intégrité et sécurité des documents RH numériques.
- **Pratique judiciaire luxembourgeoise** : rejet fréquent des fichiers modifiables non certifiés comme preuves suffisantes.

Un fichier PDF modifiable est **recevable comme commencement de preuve**, mais sa valeur est faible et contestable.

Seule une version signée électroniquement et verrouillée a une **force probante équivalente à l'original**.

Les contenus sont rédigés et mis à jour régulièrement à partir de sources officielles. Leur usage ne remplace pas une consultation juridique et doit être validé par un professionnel du droit.